

Bordereau global de versement – Entreprises de 300 salariés et plus

en application des accords paritaires et avenant étendus des 21/06/2011 – 14/09/2011 – 06/06/2013 et 02/07/2015 (CCN métropolitaine dite SDLM – IDCC 1404)

1. RENSEIGNEZ LES RUBRIQUES CI-APRES

1.1 Entreprise concernée

N° Adhérent : ou A CREER : <input type="checkbox"/>	Raison sociale :
N° Siret :	Adresse :
Code NAF :
Type établissement :	CP : VILLE
Forme juridique :	N° de téléphone :N° de télécopie
CCN : - IDCC	Activité principale exercée :
SYNDICAT :	Inscription RCS <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non / Inscription RM <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
TVA intracommunautaire : FR.....	Assujettissement TVA <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non TAUX TVA%
Personne à contacter	
<input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> MME	Fonction :
Ligne directe :	@ MAIL :@.....

1.2 Effectifs 2017 – à renseigner intégralement

Année de franchissement du seuil de 11 salariés (si après 2011) :

EFFECTIF ANNUEL MOYEN 2017 (selon N4DS/NDS 2017)	HOMMES	FEMMES	TOTAL
TOTAL			

dont EFFECTIF ANNUEL MOYEN CDD 2017 (selon N4DS/NDS 2017)	HOMMES	FEMMES	TOTAL
TOTAL			

COMPTE PERSONNEL DE FORMATION – en présence d'un accord d'entreprise

- si votre accord d'entreprise prévoit une durée de travail à temps plein inférieure à 1607h/an, précisez la durée : h/an
- si votre accord d'entreprise prévoit des modalités d'acquisition plus favorables au CPF pour les salariés à temps partiel, cochez la case

2. CALCULEZ LE MONTANT DE VOS CONTRIBUTIONS FORMATION PROFESSIONNELLE

Formation Professionnelle

MS - MASSE SALARIALE BRUTE 2017 (y compris CDD) selon N4DS/DSN au 31/12/2017 - Base brute Sécurité sociale	€
Contribution CPF – Compte Personnel de Formation (0,20%)	
Contribution Professionnalisation (0,40%)	
Contribution FPSPP (0,20%)	
Contribution CIF – Congé Individuel de Formation (0,20%)	
A Sous-total (soit MS x 1%)	€

MS CDD – MASSE SALARIALE BRUTE CDD 2017 uniquement selon N4DS/NDS au 31/12/2017 - Base brute Sécurité sociale	€
B - Montant de la contribution CIF CDD (soit MS CDD x 1%)	€

C - TOTAL FORMATION PROFESSIONNELLE HT (soit A + B)	€
D - TVA 20%	€
E - TOTAL FORMATION PROFESSIONNELLE TTC (soit C + D).....	€

Dialogue Social – Contribution appelée et encaissée, nette de taxe, au nom et pour le compte d'AGEFIDIS

F - TOTAL DIALOGUE SOCIAL (soit MS x 0,07%)	€
--	---

TOTAL TTC (soit E + F) à régler sans arrondir.....	€
---	---

3. BORDEREAU COMPLÉTÉ À RETOURNER 35 RUE FROIDEVAUX 75014 PARIS, au plus tard le 28 FEVRIER 2018

accompagné de votre chèque libellé à l'ordre d'AGEFOS PME ETS AGEFOMAT

Nous soussignés, déclarons avoir pris connaissance et accepter les conditions générales d'adhésion, disponibles sur www.agefomat.com

LE / / 2018

NOM ET QUALITE DU SIGNATAIRE / SIGNATURE

Règlement à l'ordre d'AGEFOS PME Ets AGEFOMAT

par chèque n° Banque :

Adresse retour :

AGEFOS PME Ets AGEFOMAT – 35 rue Froidevaux 75014 PARIS

